



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 31 mai 2010***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

**D - 20100273**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53**

**Etaient Présents :**

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.  
Programme d'actions de prévention de la délinquance 1er  
semestre 2010. Autorisation. Signature.***

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les priorités énoncées en séance plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se traduisent tout au long de l'année par des actions concrètes sur certains quartiers ou auprès de publics particulièrement sensibles. A ce titre je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants pour lesquels la ville de Bordeaux est sollicitée financièrement :

### **Prévention des addictions**

#### Permanence d'accueil CAAN'ABUS

Ce lieu d'accueil, d'écoute et de soins en direction des jeunes et de leurs proches, confrontés à un usage problématique de produits licites ou non, est co-animé par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID), l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA) et le centre de soins Montesquieu. Ces organismes contribuent aux stages de sensibilisation proposés par la justice suite à un délit d'usage de stupéfiants ou commis sous l'empire de l'alcool.

#### Festiv'attitude

En ce qui concerne l'alcoolisation excessive des jeunes, le CLSPD souhaite poursuivre les actions de sensibilisation sur les alternatives au couple « fête = alcool ». C'est pourquoi sera renouvelée durant 3 jours au moins de juin, au centre commercial Mériadeck, avec le partenariat d'Auchan, une action de promotion des loisirs d'été, accompagnée de messages de prévention de l'alcoolisation excessive. L'association « Fenêtre sur clown » et l'ANPAA seront de nouveau les acteurs de prévention privilégiés de cette action.

Par ailleurs un stand de prévention sera organisé durant la fête du vin à Bordeaux en partenariat avec l'Union des œnologues de France pour diffuser les messages de prévention et le concept de modération.

#### Bornes éthylotest

L'association des commerçants de Paludate-Belcier souhaite développer l'implantation de nouvelles bornes éthylotest dans leurs établissements afin de responsabiliser les jeunes sur leurs consommations d'alcool. Les bornes en activité sur ce secteur et à la Victoire sont très utilisées ce qui contribue à réduire les risques de conduite en état d'ivresse. Ainsi 3 bornes supplémentaires seront installées et proposées au public festif fréquentant Paludate.

### **Aide aux victimes**

#### Permanence d'aide aux victimes sur le quartier du Lac

La permanence hebdomadaire de Vict'aid a été relocalisée à la Maison de la Justice et du Droit car certaines victimes du secteur du Lac ne souhaitaient pas aller au poste de police des Aubiers sous le regard des autres habitants. Depuis la permanence est à nouveau fréquentée : 28 personnes du secteur Nord sur le dernier trimestre.

#### Service d'Accueil des Victimes en Urgence

Cette action vise l'accueil des victimes d'infractions au commissariat central entre 21h à 4h du matin. En 2009, 350 personnes ont été reçues, soit une augmentation de 39%, dont près de 50% pour des violences conjugales. Les travailleurs sociaux de Vict'aid et du Prado se relaient toutes les nuits de l'année pour accueillir, soutenir et orienter ces victimes.

#### Permanences d'accueil des femmes victimes de violence

- L'association Accueil Violences 33 a mis en place un lieu d'accueil en centre ville pour les femmes victimes de violences intra familiales. Ce lieu d'écoute et de soutien s'appuie sur la mutualisation des compétences de 2 associations afin d'optimiser les temps de présence auprès des femmes victimes (Maison des Femmes et Mouvement français pour le Planning Familial).
- La Maison des Femmes en son nom propre a également effectué l'an dernier plus de 600 accueils téléphoniques et physiques sur son lieu de permanences. Cela démontre le bien fondé de la diversité des lieux, des formes d'écoute et de prise en charge des violences faites aux femmes. La Maison des Femmes mène en parallèle des actions préventives dans les établissements scolaires et favorise la réinsertion professionnelle des femmes suite à des séparations liées, notamment, à des phénomènes de violence.

## **Prévention socio-éducative**

### Chantier jeunes

Le centre d'animation de Bacalan souhaite proposer à des jeunes du quartier de réaliser leur projet de vacances ou de permis en participant préalablement à un chantier d'entretien des espaces verts du secteur en lien avec la Régie de Quartier.

L'objectif éducatif simple est de faire comprendre la nécessité de produire un effort afin d'en obtenir une gratification et d'habituer ces jeunes à la régularité et à anticiper un projet.

### Centre de Loisirs Jeunes de la Gironde pour le secteur du Lac

La Police Nationale détache des fonctionnaires et une personne en emploi aidé afin de proposer les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires des activités sportives et de loisirs aux adolescent(e)s du secteur du Lac. La ville soutient depuis le début cette action de prévention aux côtés de l'Etat et de Domofrance. A noter, le très bon travail partenarial autour de l'insertion professionnelle des jeunes des Aubiers avec les entreprises du secteur Nord.

## **Accès au droit et citoyenneté**

### Permis citoyen

Outil de prévention créé « sur mesure », le permis citoyen développé par les élèves de 5ème du collège Clithène au Grand Parc abordera la question l'autorité parentale. Les élèves, après avoir élaboré le permis avec l'aide technique de l'Association pour le Lien Interculturel Familial et Social (ALIFS), vont l'animer auprès des autres élèves de l'établissement, mais également auprès des parents et des « seniors » de l'association ALIFS. Il s'agit de provoquer le débat sur la question des relations parents/enfants, de son évolution selon les générations et les différentes cultures.

## **Prostitution**

### Aide à la réinsertion des personnes prostituées

Le Mouvement du Nid développe son activité d'accueil et son action de rue. L'association met en place également des actions de prévention et de formation des travailleurs sociaux. A cet effet elle a consolidé son équipe par l'embauche d'un permanent.

## **Jeunes en errance**

### Travail de rue et ateliers arts de la rue

Le travail de rue et l'animation d'ateliers « arts de la rue » menés par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID) en direction des jeunes en errance sont un des axes prioritaires partagés par la ville, le département et l'état. Une soixantaine de jeunes pratiquement sédentaires à Bordeaux bénéficient de cet accompagnement social avec des résultats très encourageants dans le domaine de la formation, de la santé et du logement. Une centaine de jeunes différents fréquentent les ateliers culturels de la Halle Larriou et se produisent à présent lors de divers événements sur la ville.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

A faire procéder au versement de la somme de 69 600 € répartis comme suit :

- 20 200 € au Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (dont 3 200 € pour Caan'abus, et 17 000 € pour les jeunes en errance),
- 7 000 € à l'association Fenêtre sur clown,
- 6 000 € à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie,
- 2 250 € à l'association des commerçants de Paludate-Belcier,
- 8 500 € à l'association St François Xavier Don Bosco - Vict'aid (dont 7 800 € pour le SAVU et 700 € pour la permanence au poste de Police des Aubiers),
- 7 800 € à l'association PRADO 33,
- 3 000 € à l'association Accueil Violences 33,
- 3 000 € à l'association Maison des Femmes,
- 2 250 € au Centre de Loisirs Jeunes de la Gironde,
- 5 000 € au Mouvement du Nid,
- 2 600 € à l'Association pour le Lien Interculturel Familial et Social (ALIFS),
- 2 000 € à l'Association des Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux.

A signer les conventions de partenariat correspondantes.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2010, fonction 522 compte 657.4.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Véronique FAYET**  
**Adjoint au Maire**



**SUBVENTION COMMUNALE**  
**CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX**  
**ET L'ASSOCIATION « \_\_\_\_\_ »**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Municipal du .....2010 et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association \_\_\_\_\_, représentée par M \_\_\_\_\_, Président, habilité aux fins des présentes par les statuts.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs, les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association \_\_\_\_\_, dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de ..... le ....., exerce une activité ayant pour objet .....

Il a été convenu

**ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association**

L'association s'assigne au cours de l'année 2010 à .....

**ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- Une subvention de ..... € pour l'année 2010.

**ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

**ARTICLE 4 - Mode de règlement**

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à ..... €.

Elle sera versée en une seule tranche, et sera créditée sur le compte de l'association n°..... établissement .....après signature de la convention.

**ARTICLE 5 - Conditions Générales**

L'association s'engage :

1. à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. à déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées .

**ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation**

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'association.

